



RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 01991

Numéro SIREN : 500 854 583

Nom ou dénomination : A-sports

Ce dépôt a été enregistré le 09/02/2016 sous le numéro de dépôt A2016/001425

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
GRENOBLE



1238349

Dénomination : A-sports
Adresse : Prapoutel 38190 Les Adrets -FRANCE-

n° de gestion : 2007B01991
n° d'identification : 500 854 583

n° de dépôt : A2016/001425
Date du dépôt : 09/02/2016

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du
05/02/2016



1238349

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :

9 FEV. 2016

Ad quo

Sous le N° 1425

Société de Commissaires aux Comptes
26 rue Colonel Dumont
38000 GRENOBLE

Membres de la Compagnie Régionale de Grenoble

SARL A-SPORTS

Société à Responsabilité Limitée au capital de 2 500 euros
Siège social : Les Adrets
38190 PRAPOUTEL
500 854 583 RCS GRENOBLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A-SPORTS SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIES

SARL A-SPORTS

Société à Responsabilité Limitée au capital de 2 500 euros

Siège social : Les Adrets

38190 PRAPOUTEL

500 854 583 RCS GRENOBLE

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 2 février 2016, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Nous avons analysé les différents éléments composant l'actif. Nos diligences n'ont pas mis en évidence de surévaluation des actifs de la société.
- Il est noté que le fonds de commerce et le matériel ont fait l'objet d'une cession en date du 18 décembre 2015 pour la somme de 300 000 euros.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

LE MERCURE 26, rue colonel Dumont F-38000 GRENOBLE - T: 04 33 06 94 76 43 06 93 Fax: 04 33 06 94 76 43 06 94
contact@adquo.fr www.adquo.fr



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant de capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à GRENOBLE, le 05 février 2016.

Cabinet AD QUO

Commissaire aux comptes et à la transformation